

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

#### **Objet : Adhésion 2025 à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** le chantier n°5 « stimuler l'attractivité économique de Hautes Terres Communauté » du projet de territoire adopté le 18 juin 2021 et plus particulièrement son objectif n°20 « être au contact des entreprises et favoriser leurs synergies, leur maintien et leur développement » ;

**Vu** l'objet de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, visant l'attractivité économique du territoire régional, notamment via son antenne Cantal ;

**Considérant** l'intérêt pour Hautes Terres Communauté d'adhérer à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, à savoir une meilleure lisibilité de l'action de l'agence sur le territoire et un soutien symbolique à la présence d'accompagnateurs privilégiés pour les entreprises locales ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté a adhéré à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour la période de 2021 à 2024 ;

**Considérant** les conditions de l'adhésion à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises fixant une cotisation de Hautes Terres Communauté à hauteur de 100 € TTC pour l'année 2025 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 ;

#### **DECIDE**

**Article 1 :** D'adhérer à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour l'année 2025, et de régler cotisation d'un montant de 100 € ;

**Article 2 :** D'imputer la dépense au budget principal dépense de fonctionnement chapitre 011 charges à caractère général, article 6281 Concours divers service animation économique ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

